# Avis

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **38 (1909)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

D'après cette nouvelle loi, les traitements initiaux des instituteurs de la campagne sont élevés de 200 fr., ceux des institutrices de 120 fr.

— † *M. le très révérend doyen Berset.* — A Neuchâtel, ont eu lieu, mercredi, 17 février, les très imposantes funérailles de M. le rév. doyen Berset, curé de la paroisse catholique, depuis l'année 1862.

Le vénéré défunt était essentiellement un homme d'œuvres. L'importance de l'éducation ne devait donc pas échapper à sa clairvoyance sacerdotale. Il voulut avoir des écoles paroissiales de garçons et de filles, et il ne recula devant aucun sacrifice pour les fonder et les rendre viables.

Les questions pédagogiques intéressaient M. le Doyen de Neuchâtel. Chaque fois que ses nombreuses occupations le lui permettaient, il ne manquait pas d'assister aux assemblées annuelles de notre Société d'Education. Il paraissait heureux de se retrouver quelques instants sur le sol fribourgeois pour parler discrètement de ses œuvres ou pour donner à ses compatriotes de sages conseils.

Avec M. le curé-doyen Berset disparaît une belle, vénérable et sympathique figure du clergé de notre diocèse.

**Zoug.** — Le comité central du *Schweiz. cath. Erz. Vereins* s'est réuni dans cette ville pour discuter diverses questions, mises à l'étude par M. Tremp. La délibération apportée surtout sur l'opportunité que présente une école normale libre catholique et l'institution de retraites spirituelles pour les membres du corps enseignant. L'assemblée a pris des résolutions qui ont été votées à l'unanimité. On veut favoriser ses deux œuvres dans toute la mesure du possible.

# AVIS

Mesdames les Inspectrices scolaires tiennent à rectifier une information, publiée dans le *Bulletin* du mois d'octobre 1908, concernant les travaux manuels féminins. Les débats de la conférence inspectorale du 12 octobre ont causé un malentendu. Consultée à ce sujet, la Direction de l'Instruction publique vient de déclarer *que les notes des travaux à l'aiguille doivent être comptées, pour former la moyenne, dans tous les tableaux de progression des écoles de filles et des écoles mixtes dirigées par une institutrice.*

**Secours mutuels.** — Les demandes d'admission continuent à nous parvenir peu à peu. Les cartes de perception des cotisations ont été bien accueillies : les membres du corps enseignant ont à cœur de faire honneur à leur signature.

Des indemnités de maladie ont déjà été distribuées, à plusieurs reprises, à des collègues éprouvés par les souffrances physiques, qui peuvent atteindre chacun de nous.

A la fin de l'année, nous donnerons la liste des membres actifs et des membres honoraires. Parmi ces derniers, il convient de signaler la Caisse d'épargne de Prez, Noréaz et Corserey, qui vient de voter à notre Société un don généreux de vingt francs. Honneur à elle!

Et nous, membres du corps enseignant, comprenons toujours mieux l'importance de la solidarité, que nous devons avoir entre nous tous.

Pour le Comité de Direction :
**F. BARBEY, à Fribourg.**

La Direction de l'Instruction publique fait connaître aux membres du corps enseignant appelés à renouveler leurs brevets qu'ils seront interrogés désormais, pour la grammaire historique, non plus d'après le manuel de Braichet, mais d'après l'ouvrage intitulé : « Notions générales sur les origines et l'histoire de la langue française », par L. Petit, de Julleville, chez Delalain, frères, Paris, prix : 2 fr. 50. Ce changement sera mis en vigueur déjà pour les examens de renouvellement de 1909. Le manuel adopté est en vente à l'Imprimerie Saint-Paul, à Fribourg.

Fribourg, le 3 février 1909.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :
**Georges PYTHON.**